



L'an deux mil vingt, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Odile **BISSON** – 3^{ème} adjoint, Arnaud **RAULINE**, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Fabienne **LANDELLE**, Mathieu **LE RILLE**, Evelyne **VAUTIER**, Françoise **LE MARQUAND**, Anny **REVOLIO**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

Étaient excusés :

Frédéric **FOSSEY** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**)

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant : Adressage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposé.

3. Adressage

Madame le Maire précise que Monsieur PÉRIOT a proposé son aide sur ce dossier pendant le confinement et qu'un groupe de travail a été créé avec plusieurs élus.

État des lieux :

- ✓ Besoin d'un système d'adressage fiable pour livraisons, secours, fibre...
- ✓ Travail important fourni depuis 1 an par l'ancien conseil municipal
- ✓ Passage de 40 à 60 noms de voies

Avancement Projet :

- ✓ Liste des rues et des numéros
- ✓ Information des habitants
- ✓ Appel d'offre matériel (et pose ?)
- ✓ Sélection du fournisseur (modèles plaques / quantités / couleurs)
- ✓ Fourniture des plaques aux habitants
- ✓ Pose des plaques de rues

Il faut désormais valider les livrables fournis par La Poste :

- ✓ Livret définitif avec les noms des rues et les numéros
- ✓ Fichier Excel avec l'adresse de chaque parcelle de chaque occupant
- ✓ Certificat d'adresse à remplir par la mairie pour chaque occupant
- ✓ Procès-Verbal de fin de prestation
- ✓ Rapport projet d'adressage
- ✓ Avenant au contrat prolongé jusqu'au 31/12/2020

Il peut se passer 2 à 3 mois avant que l'information soit mise à jour sur les cartes de tous les organismes (IGN, sécurité, secours, impôts, GPS...). Lorsque cela sera fait, les plaques et numéros pourront être posés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) :

- valide l'ensemble des livrables fournis par la Poste,

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

4. Commissions communales et délégations aux adjoints et conseillers municipaux

Suite à la mise en place des commissions communales, l'ajout d'une commission est proposé : « Développement économique / attractivité »

Un responsable de chaque commission pourrait également être nommé parmi les adjoints et conseillers municipaux.

Par ailleurs, le Parc des Marais a demandé un 2^{ème} délégué : Monsieur Arnaud RAULINE se propose.

FINANCES	Odile BISSON	Sandra LENAULT	Evelyne VAUTIER	Françoise DUSSERT-SARTHE			
URBANISME ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE	Loïc PERIOT	Valérie TANQUEREL	Françoise LE MARQUAND	Anny REVOLIO			
VOIRIE TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX PATRIMOINE	Loïc PERIOT	Arnaud RAULINE Voirie	Frédéric FOSSEY	Evelyne VAUTIER	Fabienne LANDELLE		
SPORTS LOISIRS CULTURE VIE ASSOCIATIVE LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS	Frédéric FOSSEY Sport	Odile BISSON Culture	Mathilde JULIEN	Valérie TANQUEREL	Sandra LENAULT	Françoise DUSSERT-SARTHE	Françoise LE MARQUAND
TOURISME COMMUNICATION INFORMATIQUE	Loïc PERIOT	Françoise LE MARQUAND	Mathieu LE RILLE	Mathilde JULIEN			
SÉCURITÉ DÉFENSE	Françoise DUSSERT-SARTHE Défense	Frédéric FOSSEY Sécurité	Valérie TANQUEREL	Gérald ROUSSEUW	Françoise LE MARQUAND		
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ATTRACTIVITÉ	Gérald ROUSSEUW	Françoise LE MARQUAND	Mathieu LE RILLE	Frédéric FOSSEY			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte l'ajout de la commission « Développement économique / attractivité »,
- Accepte nomination de responsables des commissions,
- Nomme Monsieur Arnaud RAULINE comme 2^{ème} délégué au Parc Naturel Régional des Marais du Bessin et du Cotentin.

5. Création de comités consultatifs ouverts aux habitants

Les habitants de Trévières pourraient être associés à la vie communale en créant des comités consultatifs :

- ✓ Environnement (fleurissement, arrosage, décorations de Noël etc.)
- ✓ Patrimoine et travaux
- ✓ Sport, loisirs, culture, événements

Par ailleurs, Ulysse BLAU, ingénieur en bioressources, nous a fait parvenir une offre pour la production d'une réponse à un appel à projet de la région Normandie pour la mise en place d'une assemblée citoyenne dans notre commune. Il s'agit d'accompagner la responsable du Service Communication de la commune de Trévières (Sophie Champaux) dans la conception et la réalisation du dossier, ainsi que sa défense devant la région Normandie et des partenaires du projet. Son offre s'élève à 2 028,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité accepte :

- la création de comités consultatifs ouverts aux Tréviéroises et Tréviérois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (9 voix pour, 6 abstentions) :

- accepte l'offre d'Ulysse BLAU d'un montant de 2 028,00 € TTC pour répondre à l'appel à projet de la Région,
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réponse à l'appel à projets.

6. Indemnités des élus

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Une majoration d'indemnité de fonction du maire et des adjoints résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du CGCT de 15 % est prévue au titre de Commune Bureau Centralisateur de Canton.

Versement des indemnités de fonctions aux Adjoints au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28/05/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Il convient de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Maires

Adjoints

Population totale	Taux (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (en €)	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute (en €)
< 500	25,5	991,80	9,9	385,05
500 à 999	40,3	1 567,43	10,7	416,17
1 000 à 3 499	51,6	2 006,93	19,8	770,10
3 500 à 9 999	55	2 139,17	22	855,67
10 000 à 19 999	65	2 528,11	27,5	1 069,59
20 000 à 49 999	90	3 500,46	33	1 283,50
50 000 à 99 999	110	4 278,34	44	1 711,34
100 000 à 200 000	145	5 639,63	66	2 567,00
> 200 000	145	5 639,63	72,5	2 819,82
Marseille et Lyon	145	5 639,63	34,5	1 341,84
Paris	192,5	7 487,10	128,5	4 997,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité accepte la fixation de l'indemnité des adjoints au maire au taux maximal de 10,7 % et l'application de la majoration de 15 %

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Article L.2123-20-1-III : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal »

Arrondissement : BAYEUX

Collectivité de : TREVIÈRES

Population totale : 924

MAJORATION « Siège des bureaux centralisateurs de Canton » : 15 %

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation + majorations = 3 238,34 €

	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €	Majoration « siège des bureaux centralisateurs de canton » 15 % de l'indemnité brute en €	Total brut mensuel en €
Indemnité du Maire Mireille DUFOUR	40,30	1567,43	235,11	1802,54
Indemnité du 1er adjoint Loïc PÉRIOT	10,70	416,17	62,43	478,60
Indemnité du 2ème adjoint Françoise DUSSERT-SARTHE	10,70	416,17	62,43	478,60
Indemnité du 3ème adjoint Odile BISSON	10,70	416,17	62,43	478,60
				3238,34

7. Remboursement de frais avancés

Pendant le confinement lié au COVID-19, afin de ne pas retarder la fabrication des masques destinés aux habitants, Madame Françoise LE MARQUAND a fait l'achat des élastiques nécessaires. Cet achat s'élève à 27,90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité accepte de rembourser la somme de 27,90€ à Madame Françoise LE MARQUAND

8. Remboursement des frais de la MSAP par Isigny Omaha Intercom

Depuis le 01/01/2019, Isigny-Omaha Intercom a pris la compétence relative aux Maisons de Service au Public. La mise à disposition des locaux communaux a fait l'objet d'une convention qui prévoyait que l'intercommunalité reprenne à son nom l'ensemble des contrats fournisseurs pour l'électricité, le téléphone, l'eau et l'assainissement. Certains transferts de contrats ont pris du temps et la commune a dû supporter les frais liés à ces contrats et aux consommations qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à refacturer ces frais à Isigny-Omaha Intercom.

9. Point sur les dossiers en cours et demandes de subvention :

a) Équipements sportifs : City stade, terrains de tennis, terrains de football

Le projet global d'équipements sportifs et son plan de financement prévisionnel est présenté aux élus.

Pour poursuivre ce projet, une aide de l'Agence Nationale de Sport peut être demandée pour l'année 2020. Cette aide pourrait être demandée pour la création du City stade et la rénovation / création de 2 terrains de tennis. Le plan de

financement pourrait s'établir ainsi :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%
Démolition et terrassement 15 %	21 904,89 €	ANS	98 571,99 €	50,00 %
City Stade	78 136,32 €	Fonds propres communaux	98 571,99 €	50,00 %
Terrains de tennis	67 896,26 €			
Maîtrise d'œuvre 10 %	14 603,26 €			
Imprévus 10 %	14 603,26 €			
TOTAL des dépenses prévisionnelles	197 143,98 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	98 571,99 €	50,00 %

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%
Démolition et terrassement	60 643,00 €	Agence Nationale du Sport	83 263,24 €	50,00 %
Réseau d'eaux pluviales	5 250,00 €	Fonds propres communaux	83 263,24 €	50,00 %
City Stade	32 737,21 €			
Terrains de tennis	67 896,26 €			
TOTAL des dépenses prévisionnelles	166 526,47 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	166 526,47 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- valide le plan de financement relatif à la création d'un city stade / rénovation et création de 2 terrains de tennis,
- autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour le financement de ce projet.

Par ailleurs, le club de football a fait la demande d'un ré-engazonnement des terrains. Un devis a été demandé aux Pépinières d'Elle, il s'élève à 7239,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité accepte le devis des Pépinières d'Elle pour le ré-engazonnement des terrains de football

b) Réserves incendie

Madame le Maire présente le projet d'installation de deux réserves incendie enterrée au lieu-dit Dungy. Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Désignation	Montant en € HT		Montant attendu	%
Réserve n°1	28 785,00 €	DETR	17 571,00 €	30,00 %
Réserve n°2	29 785,00 €	APCR	29 285,00 €	50,00 %
		Fonds propres communaux	11 714,00 €	20,00 %
TOTAL des dépenses prévisionnelles	58 570,00 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	58 570,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- valide le plan de financement relatif à l'installation de 2 réserves incendie,
- autorise Madame le Maire à déposer la demande d'APCR – contrat de 2 ans, auprès du Département,
- dit qu'une seule citerne sera installée si l'aide n'est pas obtenue.

c) Logement communal

Madame le Maire présente le projet de rénovation d'un logement communal. Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT	Nature des travaux	Dépenses (€ HT)		Recettes DETR	Recettes APCR
Entreprise GIRARD	VMC hygro simple flux basse consommation *	914,69		274,41	640,28
	Réfection totale de l'installation électrique	6 924,13	6 924,13		
Entreprise FOUCHER	Réfection totale de la plomberie	14 257,10	6 487,10		
dont	Mise en place chauffe-eau thermodynamique *	3 818,00		1 145,40	2 672,60
dont	Poêle à granulés *	3 952,00		1 185,60	2 766,40
Entreprise LEFRANCOIS	Démolition	4 137,01	4 137,01		
	Isolation du logement *	12 161,31		3 648,39	8 512,92
	Blocs portes	690,00	690,00		
	Carrelage et Faïence	7 173,00	7 173,00		
B'PLAST	Changement de 3 fenêtres et 1 porte *	3 863,00		1 158,90	2 704,10
	Peinture	6 000,00	6 000,00		
DETR / DSIL 30 % *				7 412,70	
APCR / 70 %					17 296,30
Autofinancement			31 411,24		
TOTAL		56 120,24	31 411,24	7 412,70	17 296,30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- valider le plan de financement relatif à la rénovation du logement communal,
- autorise Madame le Maire à déposer la demande d'APCR auprès du Département.

10. Site internet

État des lieux

- ✓ Le site actuel est ancien
- ✓ Il est maintenu par une seule personne
- ✓ Il est peu attractif

Avancement du Projet

- Expression du besoin
- Cahier des charges
- Appel d'offres
- Choix de la solution
- Développement
- Validation maquette
- Mise en place

Tarifs en € TTC	KREA3	Net Conception	Loïc PERIOT / Maryline ANTONELLI + Wix
Développement et mise en place	7905 €	8004 €	Gratuit
Maintenance annuelle + hébergement	684 €	1120 €	360 €

Loïc PÉRIOT présente les différentes offres, leurs avantages et inconvénients, et répond aux questions des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- choisit de retenir l'option WIX,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la refonte du site internet.

11. Aménagement du bourg : devis pour travaux supplémentaires

Des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre du réaménagement de notre bourg :

- ✓ Borne marché – installation d’une borne avec point d’eau sur la place de la halle : 3 749,82 € HT
- ✓ Pare-vents du bar PMU : devis de l’entreprise SV Miroiterie - 10 408,18 € HT / METRO peut fournir des pare-vents sans pose (pose effectuée par les agents ou un professionnel)
- ✓ Installation du pressoir devant la résidence Madelaine SIMON (ce pressoir était sur la place de la halle et à dû être retiré) : devis de l’entreprise MOUTON – 1 368,00 € HT

Madame le Maire regrette le manque de civilité des usagers du bourg qui roulent sur les trottoirs, y stationnent sans respect des piétons, du Code de la Route et des aménagements neufs, récents et coûteux. Un travail va être mené par la commission « Sécurité / défense » avec la gendarmerie pour faire une campagne de pédagogie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières :

- accepte à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) le devis d’Eurovia pour l’installation d’un point d’eau sur la place de la halle pour un montant de 3 749,82 € HT,
- décide à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) de fixer une enveloppe globale de 5 000,00 € HT pour l’acquisition de pare-vents à METRO, avec une pose exclusivement effectuée par les agents communaux ou des professionnels,
- accepte à l’unanimité le devis de l’entreprise MOUTON pour l’installation du pressoir pour un montant de 1368,00 € HT
- autorise Madame le Maire à signer ces devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

12. Bail dérogatoire pour location communale

Le bail commercial consenti à Monsieur JAILLETTE, maître verrier, arrive à échéance le 31 mai 2020. Monsieur JAILLETTE étant en fin de carrière, il ne souhaite pas le renouveler en bail commercial 3/6/9. Un bail dérogatoire est possible et Monsieur JAILLETTE y est favorable (bail de 6 mois, renouvelable dans la durée limite de 3 ans).

Bail dérogatoire - réglementation

Proposition : bail dérogatoire de 6 mois – renouvelable jusqu’à 3 ans Montant du loyer mensuel : 436,01 € - à compter du 1er juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l’unanimité :

- accepte la conclusion d’un bail dérogatoire avec Monsieur JAILLETTE dans les conditions décrites ci-dessus.

13. Point sur les festivités 2020

- ✓ Les cloches de la liberté : **06/06 – 18h44** – dépôt de gerbe avec les conseillers municipaux et les Présidents d’associations communales
- ✓ Annulation Pierre en lumière le 16/05 – reporté le 3/10 /2020

Pierres en lumière	Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC
ILLUMENTIEL - spectacle sons et lumières - projection sur 2 bâtiments communaux (maison rue de la halle + cinéma)	6 000,00	Conseil Départemental	7 056,00
MUSIC LIGHT - mise en lumière de la halle multiservices	2 163,00	Auto-financement	2 352,00
Orchestre des Marais / Philharmonie des mineurs du Molay-Littry (SACEM incluse)	900,00		
Communication	345,00		
TOTAL	9 408,00		9 408,00

- ✓ Fête de la musique reportée en 2021

Fête de la musique	Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC
HOT ROD 56	800,00	SACEM	1000,00
A FOND’CALE	1500,00	Auto-financement	6249,80
HYGIAPHONE	2500,00		
MUSIC LIGHT	2450,00		
TOTAL	7249,80		7249,80

- ✓ Marchés d’été 2020 : 22/07 thème Musique, 05/08 thème cinéma, 19/08 thème théâtre
- ✓ Saint Exupère ?
- ✓ Festival de la Pomme : 24 et 25/10

14. Gestion de la crise COVID-19

Madame le Maire fait le bilan du confinement que nous venons de vivre :

« L'annonce subite du confinement nous a contraint à nous organiser en urgence :

- ✓ pour la continuité du service public
- ✓ la protection de nos habitants
- ✓ la protection de nos agents

Il a fallu de façon urgente dès le 17 mars :

- ✓ informer les habitants des mesures gouvernementales
- ✓ les inciter à ne se déplacer que pour les besoins essentiels
- ✓ rédiger et distribuer des courriers à chacun
- ✓ les informer de la fermeture de tous les lieux publics
- ✓ prendre les arrêtés correspondants
- ✓ mise en place d'une permanence téléphonique 7 jours/7 pour les habitants et usagers (carte d'identité et passeports)
- ✓ une veille informatique
- ✓ organiser le télétravail

Ce qui nous a demandé pratiquement 1 semaine de travail.

Ensuite pour éviter que nos seniors ou les personnes les plus fragiles ne se sentent seuls ou désemparés, nous avons mis en place :

- ✓ des appels téléphoniques très réguliers
- ✓ une mise à disposition des sacs jaunes à l'encrier
- ✓ des livraisons à domicile 2 jours par semaine
- ✓ la confection de masques pour leur protection avec appel à dons de tissus, fil, élastiques

En relation avec les chefs d'établissements scolaires et enseignants, nous avons réalisé des impressions de devoirs pour les familles en manque de matériels ou de moyens et quelque fois à leur déposer dans leur boîte à lettres.

Une relation également avec la maison de retraite et pour ne rien oublier de cette période inédite et si particulière, nous avons fait appel à dessins, photos, poèmes, textes pour nos aînés mais également pour les archives de la mairie.

Puis en coordination avec la Communauté de Communes, le soutien à nos commerçants, artisans, entreprises par un appel téléphonique pour savoir si tous avaient pu obtenir les aides disponibles.

La communication de toutes ces actions à la presse, par la page facebook régulièrement alimentée, l'application Panneau Pocket mise en place dernièrement.

Tout ceci afin que notre ville reste active et soutienne tous ceux qui en avaient besoin ;

Nous avons l'immense chance de n'avoir enregistré aucun décès (à ma connaissance) durant cette pandémie et avons essayé de faire le maximum pour sensibiliser nos seniors au danger de ce virus.

Maintenant notre travail n'est pas terminé et nous pouvons œuvrer pour la reprise de la vie de notre ville, de la reprise économique. La tâche qui nous attend est immense, notre devoir va être :

- ✓ de soutenir nos commerçants, artisans, entreprises de maintes façons qu'il nous faudra imaginer
- ✓ les remercier d'avoir été toujours présents pendant ce confinement lorsque nous avons besoin d'eux ainsi que leurs personnels
- ✓ de ne pas les oublier aujourd'hui, d'inciter chacun de nous à les faire vivre ou revivre, en consommant local le plus possible. Nous avons la grande chance à TREVIÈRES de ne manquer de rien
- ✓ continuer à fréquenter nos commerces de proximité et pourquoi pas inciter à ce que davantage de personnes fréquentent leurs boutiques car nous savons les trouver dans les moments difficiles

Nous, les élus, avons un rôle essentiel à jouer, nous devons être les moteurs de cette reprise économique, du produire et du consommer local, nous devons montrer l'exemple, parler de notre ville et de ses commerçants tout autour de nous. »

15. Information sur le budget communal

Une vidéo de présentation du budget communal est diffusée à l'assemblée.

Le compte administratif 2019 de la commune est présenté à l'appui de cette vidéo, afin de compléter l'explication du budget communal.

Prévoir une réunion de la commission « finances » pour préparer les budgets primitifs 2020.

16. Questions diverses

Charte de végétalisation : micro-fleurissement des trottoirs par les particuliers et commerçants pour favoriser le fleurissement de notre ville.

Autorisations d'occupation du domaine public : réglementation de l'utilisation commerciale du domaine public par

les commerçants et/ou artisans pour avoir un bourg agréable et accessible aux piétons sans utilisation excessive des trottoirs qui leur sont destinés.

La mise en place de ces procédures a pour unique but de réglementer l'usage du domaine public et non d'en interdire l'occupation.

Odile BISSON :

- des imperfections sont présentes sur les trottoirs de la place de la poissonnerie. Réponse : les travaux ne sont pas réceptionnés et les défauts vont être corrigés.

- rencontre avec le personnel communal. Réponse : une rencontre va être organisée sur leur temps de travail. Les agents techniques sont en horaires décalés depuis le déconfinement. Une visite du patrimoine communal va également être organisée.

- Madame ANNE demande le nettoyage du ruisseau rue de la Gloriette a besoin d'être nettoyé. Réponse : ce nettoyage va être réalisé par les agents.

Mathilde JULIEN :

- le drapeau français est mal accroché. Réponse : le système de fixation est tombé pendant les forts coups de vent et va être remplacé.

- projet pour le cinéma : Monsieur DE LIGNY s'inquiète que ce projet soit abandonné à cause du confinement. Réponse : le dossier est en cours.

Loïc PÉRIOT : la zoé est en panne, quand va t'elle revenir ? Réponse : la semaine prochaine.

Sandra LÉNAULT : le champ communal en jachère près du Beau Moulin a besoin d'être broyé. Réponse : le broyage va être réalisé.

Arnaud RAULINE : quand vont avoir lieu les travaux de réparation du chemin du Haut Bault ? Réponse : le devis va être présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Françoise LE MARQUAND : qu'en est-il des frais de la campagne électorales ? Réponse : Madame DUFOUR va transmettre les documents à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

La prochaine réunion est fixée au vendredi 19 juin 2020 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

37. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mai 2020
38. Modification de l'ordre du jour
39. Adressage
40. Commissions communales et délégations aux adjoints et conseillers municipaux
41. Création de comités consultatifs ouverts aux habitants
42. Indemnités des élus
43. Remboursement de frais avancés
44. Remboursement des frais de la MSAP par Isigny Omaha Intercom
45. Point sur les dossiers en cours et demandes de subvention :
 - a) *Équipements sportifs : City stade, terrains de tennis, terrains de football*
 - b) *Réserves incendie*
 - c) *Logement communal*
46. Site internet
47. Aménagement du bourg : devis pour travaux supplémentaires
48. Bail dérogatoire pour location communale

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale